Circulation

Zone de rencontre mode d'emploi

Introduite au Code de la route par décret du 30 juillet 2008, la “zone de rencontre” complète et modifie les anciennes “aires piétonnes” et “zone 30 km/h”. Le principe est de rendre prioritaires les usagers les plus vulnérables (piétons, cyclistes) dans une zone limitée à 20 km/h.

Rues concernées par la zone de rencontre (en dehors des heures de marché, soit les lundis toute la journée et du mardi au dimanche de 15 heures à 6 heures)

- Rue Léon Blum
- Rue Laganne
- Rue Gambetta (et non l'avenue)
- Rue Croizat
- Rue Louis Verlaque (entre rue Rochereau et rue Renaudel)
- Rue Victor Hugo (entre rue Rochereau et rue Renaudel)
- Rue Rousset
- Rue Batistin Paul
- Rue Franchipani
- Rue Taylor
- Rue Bourradet
- Rue Denfert Rochereau (à partir de la rue Clément Daniel jusqu'à la rue Bourradet)
- Place des anciens combattants d'Afrique du Nord

Rues fermées à la circulation à compter du 19 avril 2011 (24h sur 24)

- Avenue Hoche
- Rue Bourradet (entre Franchipani et B. Paul)
- Place Perrin

Rues fermées à la circulation en période de marché (du mardi au dimanche de 6hà 15 h)

- Rue Gambetta (à partir de la rue Victor Hugo jusqu'à rue Bourradet)
- Rue Denfert Rochereau (à partir de la rue Clément Daniel jusqu'à la rue Bourradet)
- Rue Bourradet
- Rue Croizat (entre avenue Hoche et rue Rousset)
- Rue Batistin Paul (entre av. Hoche et rue Laganne)
- Franchipani (entre rue Bourradet et rue Blum)
- Place des anciens combattants d'Afrique du Nord



Rues non accessibles en période de marché (possibilité de quitter la voie uniquement)

- Rue Marius Giran

Changement de sens de circulation

- Rue Rousset
- Rue Taylor (entre avenue Hoche et rue Blum)

Déplacement des taxis sur la place des services publics

Place Perrin et alentours

Fermeture à la circulation de la Place Perrin
Création d'une zone de livraison rue des Celliers (accès par la rue Kléber et sortie par la rue Ramatuelle)

> Retrouvez l'infographie complète sur www.la-seyne.fr